

OCTOBRE 2013

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 26 septembre 2013 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait de procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Nyon, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Céline EHRWEIN NIHAN, née le 4 août 1973, originaire d'Aubonne, professeure d'éthique de profession, domiciliée à la rue Auguste Matringe 34, 1180 Rolle, qui remplace, au sein du groupe des Verts, M. Philippe MARTINET, démissionnaire. Ont préalablement refusé le siège en tant que premiers suppléants éligibles de la même liste : M. Florian MEIER, M. Bernard MESSERLI et Mme Pierette CHENEVARD.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Laurent WEHRLI, Président, Roxanne MEYER KELLER, deuxième Vice-Présidente, Grégory DEVAUD, Martine MELDEM, Sylvie PODIO, Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 26 septembre 2013.

Le rapporteur:

(Signé) Jacques Nicolet

Premier Vice-Président